

SUIVI DES INTERVENTIONS DES CITOYENS
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 8 JUILLET 2019

Intervenants (citoyens)	Sujet	Gestionnaire responsable	Suivi	Échéancier
François Vincent	<p>1- Rue Principale : suivi avec la rencontre du MTQ du 26 juin. Certaines personnes passent le chemin de fer à une vitesse très élevée et la présence de la police n'est pas remarquable dans le village.</p> <p>2- Cour d'eau qui se rend jusqu'à la carrière Galipeau : les travaux sont reportés pour quelles raisons?</p> <p>3- Une question en lien avec la piste cyclable pour la rue Brosseau. Un agriculteur aurait mentionné à monsieur Vincent que la piste cyclable embarquerait sur ses terres agricoles.</p> <p>4- Concernant les zones inondables : la carte provient des milieux humides, dans les mêmes années que cette carte. Il demande si les municipalités qui démontrent que les zones inondables ne sont pas «inondables», si on peut faire également les mêmes pressions pour les milieux humides afin que</p>	Maxime Boissonneault Caroline Huot	<p>1- Réponse en séance du conseil : cession possible de la rue Principale qui est analysée actuellement par le MTQ, avec possibilité de reprendre une distance équivalente. Pour les problématiques de vitesse, il serait pertinent d'avoir le numéro de plaque. La Sûreté du Québec est venue faire plusieurs points de vérification, mais la signalisation serait manquante.</p> <p>2- Les travaux sont reportés à l'an prochain pour la question du délai avec le MELCC. Un suivi sera fait avec la MRC</p>	<p>Suivi en septembre avec la MRC pour le point 2 pour le délai d'étude du cour d'eau.</p> <p>Pour le point 4, la mairesse fera un suivi en temps opportun auprès des instances concernées.</p>

	<p>les agriculteurs puissent en bénéficier avant l'entrée en vigueur des milieux humides.</p>		<p>pour obtenir la réponse sur le délai.</p> <p>3- La problématique avec la rue Brosseau est que c'est une rue dangereuse, puisqu'elle n'est pas large. Dans les consultations, il est ressorti d'élargir la rue. Actuellement, les plans d'arpentage ne vont pas dans le sens d'empiéter sur les terres agricoles.</p> <p>4- La mairesse va faire le suivi avec le député provincial et la MRC.</p>	
<p>Marcel G. Tremblay</p>	<p>Questions portant sur l'ordre du jour :</p> <p>1- 4.8 : tarification des biens et services</p> <p>2- Dos d'âne : est-ce que le point a été oublié?</p> <p>3- À propos de la séance de consultation publique portant sur la ZIS, il n'y avait aucune place. Avons-nous pu faire des représentations? La consultation était inaudible, il s'agissait d'un voyage blanc, avec une foule immense. Il se dit très surpris de la zone et en voyant les cartes</p>	<p>Conseil</p>	<p>1- Tarification de nos activités de loisirs.</p> <p>2- Le point a été retiré à l'adoption de l'ordre du jour.</p>	<p>Pour le point 4, le conseil se penchera à nouveau sur la demande de monsieur Tremblay en fonction des différentes possibilités et des critères pour les honneurs. Une réponse écrite sera donnée en 2019.</p>

	<p>préliminaires : pensons-nous que le gouvernement va se retourner de bord rapidement?</p> <p>4- Veut féliciter monsieur Boissonneault, directeur général : a déjà été honoré par l'ADMQ. Il veut renouveler la demande, pour une troisième fois, pour l'honneur du père Boissonneault.</p>			
Robert Hogue	<p>1- Retour sur la réunion du 4 juillet. La cartographie sera refaite à partir des commentaires des citoyens et des gens. Propose que la municipalité envoie un modèle de lettre aux citoyens afin que les citoyens puissent envoyer leur demande directement à l'adresse zis2019@mamh.gouv.qc.ca</p> <p>2- Camping : à la suite de la question de la dernière fois, par rapport à la marina : est-ce la marina du camping? Et les roulottes et les bâtiments qui se sont construits du côté de la plage? Qu'en est-il?</p> <p>3- Terrain de tennis, peinturé quand? Et félicitations pour la patinoire.</p>	Julie Rivard Mélanie Roux	<p>1- Pour la proposition des envois aux citoyens, nous enverrons un communiqué avec les demandes formelles adressées par la Municipalité ainsi que l'adresse courriel OU l'adresse postale du bureau de la direction régionale afin d'acheminer le tout par les citoyens.</p> <p>2- Pour la marina, il s'agit de la marina du camping : donc, l'entreposage est autorisé seulement pour le camping. Pour les constructions et le stationnement, on documente le dossier</p>	<p>9 juillet 2019</p> <p>Un modèle de lettre a été préparé et envoyé sur les différents médias afin que les citoyens puissent faire pression. Ce modèle permet aux citoyens de faire valoir que :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Ces zones n'ont pas été inondées en 2019 ; -Ces zones n'ont pas été inondées en 2017 ; -Ces zones n'ont pas été inondées au cours des 20 dernières années. <p>https://www.infosuroit.com/zones-inondables-st-stanislas-de-kostka-invite-ses-citoyens-a-manifester-leur-desaccord/</p>

			<p>actuellement. On demande aux citoyens de prendre des photos afin de nous aider le dossier.</p> <p>3- Le travail sera fait incessamment : il y a eu des délais avec la température du printemps.</p>	
Claire Lamanque	1- Combien d'années pour un droit acquis?	N/A	1- Le droit acquis est selon l'usage, dans le règlement de zonage. Il faut aussi voir selon l'historique du terrain et ce qui était fait avant l'entrée en vigueur du règlement.	N/A
Micheline Dagenais	1- La roulotte qui quitte et revient, pour le patio, est-ce la même chose par rapport aux droits acquis?	N/A	1- Il faut vérifier s'il est conforme.	